

## Zorro n'est pas arrivé

«Scoop» du «Blick», édition dominicale: on pourrait économiser 700 millions lors de l'achat du char Leopard. Hayek dixit, le Zorro des entreprises en péril. Donc du solide, du sérieux.

Pourtant la baudruche se dégonfle rapidement. On sait depuis le début que l'achat direct au constructeur allemand — une entreprise du groupe Flick: quand l'argent des canons sert à faire vivre les partis, ou les fusils au secours de la démocratie, version pacifico-financière — serait plus économique. A l'automne 1983, l'estimation était de 600 millions environ. Aux dernières nouvelles, on en est à 750 millions... Encore un petit effort!

Le seul élément nouveau et intéressant du rapport Hayek, c'est la constatation que la production de blindés en Suisse n'a aucun avenir; que la Confédération ferait mieux d'injecter cet argent — si vraiment elle en a trop — pour le développement de technologies de pointe, créatrices d'emplois à long terme.

Elément nouveau? Pas pour les lecteurs de DP. En septembre 1983 (DP 697: «Mettez un Leopard dans votre économie»), nous suggérions de placer ces centaines de millions dans la promotion des économies d'énergies par exemple, avec à la clef une amélioration de notre balance des paiements, par diminution des importations de pétrole, et une position de force sur un marché potentiellement énorme.

En mai 1984, nous récidivions (DP 732: «Leopard: huit mois après»). Aujourd'hui, nous maintenons. La solution du Conseil fédéral, que le Conseil national s'apprête à adopter, résulte d'un calcul d'épicier: faire «passer» une dépense d'armement au titre de la défense de l'emploi. Passons sur la nécessité de l'arme blindée qui relève d'une conception de la défense nationale que nous ne partageons pas. Quant à la défense de l'emploi, elle ne fera illusion qu'à court terme. En d'autres occasions, le Conseil fédéral et les partis bourgeois savent dénoncer avec vigueur la tentation de main-

SUITE ET FIN AU VERSO

## Domaine Public à 60 francs

Quel est le juste prix de «Domaine Public»? A chaque renouvellement du contrat annuel, la question se pose. Et traditionnellement, la même réponse s'impose: au plus juste...

De fait, on admettra que les comptes publiés régulièrement début juillet témoignent de coûts limités au strict nécessaire; on mettra aussi au crédit de DP, par exemple, que sa présentation ne manifeste pas un luxe exagéré!

Mais il faut bien assurer les frais incompressibles du fonctionnement du journal. Et à cet égard, 1985 sera une année difficile. Renchérissement des taxes postales prenant son plein effet, augmentation (modeste, mais bien réelle) des charges et

introduction du deuxième pilier: nos calculs nous mènent à une augmentation inévitable du prix de l'abonnement, de 5 francs pour être précis. Et encore: cet effort accru demandé à nos abonnés devra se doubler d'une promotion encore plus intensive de DP.

Pour le reste, et à titre de contrepartie, l'exercice suppose que les efforts rédactionnels, eux, ne soient pas comptés. Pas de problème de ce côté-là au moins: l'accord de l'équipe de DP est acquis. Pour que la poursuite de l'expérience garde son sens: une presse indépendante, débarrassée de toute publicité, propriété exclusive de ses abonnés. Merci d'avance pour votre appui.

NB. Si d'aventure le bulletin vert encarté dans ce numéro vous manquait, toutes les indications utiles au paiement de l'abonnement sont portées à gauche du titre du journal.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 752 22 novembre 1984

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Abonnement  
pour une année (1985): 60 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:

Eric Baier  
Hélène Bezençon  
Jeanlouis Cornuz

752

## TRÉSOR

# La pioche baladeuse

Découverte d'une importance capitale; un vrai trésor. Environ 300 pièces de monnaies ont été déterrées sous la cathédrale Saint-Pierre à Genève — notez bien la forme verbale passive...

L'archéologue cantonal est comblé par la découverte; le lot a probablement été enfoui à l'époque de la première colonisation citadine de l'actuelle Vieille-Ville.

Le nouveau numismate cantonal a déjà déchiffré les caractères de ces pièces. M. Durant, du laboratoire de restauration du Musée d'art et d'histoire, a

constaté la présence de fibres autour de l'amas de pièces, restes probables d'une bourse.

A cette occasion, M. Christian Grobet, directeur des Travaux publics, a présenté son projet d'ouverture au public du site archéologique, d'ici deux ans.

Toutes ces informations intéressantes, on a pu les lire dans les quotidiens genevois. Mais sur ceux qui tenaient la pioche, pas un mot. Des anonymes. Vous pêchez une truite de bonne taille dans le Rhône, vous trouvez le bolet de l'année, la performance mérite une photo dans le journal. Mais pour un morceau de notre histoire, de notre patrimoine, c'est la cantonalité qui se presse au premier rang. Quand on est ouvrier et étranger, pour avoir l'«honneur» d'une mention, il faut tuer ou voler.

## DÉBAT

# Le CERN, la recherche et le progrès

Le Prix Nobel de physique 1984 a donc été attribué à deux chercheurs du CERN, Carlo Rubbia et Simon Van der Meer.

Leurs recherches et leur découverte des particules W et Z représentent une contribution essentielle, dit-on, à l'unification des forces fondamentales dans le domaine de la physique des particules. Ces particules sont créées, en compagnie d'une multitude d'autres, lors des collisions proton-antiproton provoquées à très haute énergie dans les expériences qui se déroulent auprès du SPS, l'un des accélérateurs du CERN. Il a fallu analyser plusieurs milliards d'événements survenus à l'intérieur de l'accélérateur pour trouver la trace des particules W et Z.

A l'opposé de ces chercheurs, on voit surgir un groupe de physiciens «dissidents» qui dénoncent

l'inutilité des efforts coûteux déployés au CERN pour traquer l'infiniment petit selon un projet qui évolue en fait comme une spirale infinie. Un livre récemment paru («La quadrature du CERN»<sup>1</sup>) défend et expose les thèses de ces physiciens dissidents, dont notre ami Pierre Lehmann.

La critique dissidente opposée à la dynamique de la recherche scientifique effectuée au CERN prend appui sur un courant scientifique puissant, qui souhaite «orienter» ailleurs les progrès de la science. Dans l'idéal, on peut se demander si la recherche scientifique est programmable *a priori*? Au plan des grands principes, le mécanisme du progrès scientifique suppose une alternance obser-

<sup>1</sup> «La Quadrature du CERN», paru aux Editions d'En bas, 1984 (adresse utile: c.p. 304, 1017 Lausanne 17). Ouvrage publié à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du CERN, le 29 septembre 1984. Réflexion menée en commun par un philosophe et historien des sciences, Jacques Grinevald, un physicien des particules, André Gsponer, un ingénieur-physicien, Pierre Lehmann, et par l'historien Robert Jungk.

vation de la nature/explication de la nature, qui n'est pas susceptible d'être planifiée à l'avance, mais qui se déroule au contraire selon un schéma aveugle. La sélection des meilleurs résultats se fait, comme dans le modèle économique de la concurrence parfaite (A. Smith), par une main invisible.

Ce refus du finalisme fait dire à certains physiciens que l'aspect le plus merveilleux de la physique des particules est précisément son caractère non orienté, une sorte de jeu arbitraire où seule compte la joie des physiciens de découvrir des phénomènes nouveaux.

Dans les faits, cette prétendue sélection aveugle des résultats scientifiques est totalement (c'est du moins la thèse des physiciens dissidents) écartée par le poids des moyens financiers engagés. Pour financer la complexité et la multiplicité des techniques mises en œuvre (mécanique, magnétisme, vide, électronique, radio-fréquence, calcul, etc...), les gouvernements et les pouvoirs établis doivent consentir des mises de fonds énormes; la science et notamment la physique aliène alors fondamentalement sa liberté.

Mais le débat sur le caractère orientable du progrès scientifique n'en est pas clos pour autant!

## PIERRE LEHMANN A TORT

Il n'est pas dans l'ordre de la raison scientifique de s'accommoder des pressions extérieures quelles qu'elles soient! Qu'il s'agisse des forces de la multinationale CERN (le lobby des physiciens des particules), ou d'une hypothétique programmation de la recherche en faveur de l'amélioration des conditions de vie de l'homme (anthropomorphisme), ce n'est pas à la rationalité scientifique de dégager ses propres finalités. L'approche finaliste, c'est-à-dire l'adaptation des moyens aux fins, appartient à la rationalité pratique. A cet égard, une claire distinction entre rationalité scientifique et rationalité pratique est seule capable de produire une réflexion pertinente sur la question.

La position de Pierre Lehmann dans un de ses articles de «Domaine Public» n° 696 est à cet égard inacceptable, lorsqu'il affirme que «la séparation entre les activités scientifiques, obéissant à un postulat d'objectivité, et les activités non scientifiques, est une séparation simpliste et probablement illusoire dans la mesure où chez la plupart des hommes, les deux types de réflexion coexistent».

Le problème de la ligne de démarcation entre rationalité scientifique et rationalité pratique est au contraire crucial, car il est au carrefour de la notion de responsabilité des scientifiques.

Dans le cadre de sa dynamique interne, la science ne peut en aucun cas s'imposer des finalités propres, une sorte de «Zweckrationalität», car son fonctionnement et sa démarche n'est pas fixée *a priori*, mais dépend d'une accumulation de résul-

tats expérimentaux. Mais la ligne de démarcation entre la rationalité scientifique et la rationalité pratique représente la frontière au-delà de laquelle il est possible de rechercher, comme dirait Max Weber, un consensus sur les normes et les valeurs ultimes, de faire des choix qui ne peuvent résulter que des décisions prérationnelles de la conscience individuelle.

En clair, cela signifie que le domaine de la rationalité pratique doit rejeter tout complexe d'infériorité en face de l'expansion de la rationalité scientifique. Ce complexe peut être combattu et dissous par ce qu'on appelle l'éthique de la clarté, effort de la réflexion qui consiste à rappeler que la science a des limites, notamment qu'elle est incapable d'assumer une fonction critique sur sa finalité et que ce rôle appartient à d'autres.

**Eric Baier**

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## La tâche de l'école

Moi, je suis bien content.

Je suis bien content, parce que désormais j'ai la conscience tranquille.

Et j'ai la conscience tranquille, parce que je viens de verser mon obole au Comité d'initiative *Oui à la vie*, qui se propose notamment de lutter contre le scandaleux libéralisme qui peu à peu s'est insinué en matière d'avortement — en particulier à la suite de toutes les initiatives, tentatives, etc., pour le *décriminaliser*. Voilà. Persuadé que vous partagez mon sentiment, je me dispense pour l'instant d'indiquer mes raisons... Mais si quelqu'un me les demande, je suis prêt à les donner! Dans le prochain numéro par exemple.

\*

A propos de l'initiative *Une meilleure école pour tous*, sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer, je lis dans Maschino ces lignes outran-

cières, mais qui peut-être contiennent une once de vérité:

*(La tâche de l'école) n'est plus d'instruire (d'autres canaux s'en chargent: les médias pour la «culture générale», les stages d'entreprise et autres recyclages pour les connaissances «sérieuses»), elle est de préparer les jeunes — en les détournant de toute activité intellectuelle — à devenir ce qu'ils seront demain: de parfaits consommateurs, complètement crétinisés, avides de gadgets et réfractaires, surtout, à toute idée. Ecole-garderie. Ou plutôt, annexe du supermarché. Qui donne au plus grand nombre le dégoût des études — c'est le signe incontestable de sa réussite — et ne porte guère préjudice à la minorité privilégiée: même s'il échoue au bac, un fils de cadre supérieur a une chance sur deux de se retrouver lui-même cadre supérieur.*

*Il est donc normal que l'institution ne spécialise pas son personnel, qu'elle embauche n'importe qui (à l'époque de Pompidou, elle a même recruté des militaires retraités!) et qu'elle se préoccupe comme d'une guigne de pédagogie et de psychologie de l'enfant. Des enseignants pédagogiquement vala-*

*bles seraient aussi déplacés, aussi gênants, que des élèves intelligents.*

Bien sûr, la situation décrite par Maschino — qui poursuit en dénonçant les salaires dérisoires versés aux enseignants français et l'extrême vétusté, souvent, des locaux et des bâtiments — est très différente de celle de la Suisse en général et du canton de Vaud en particulier. D'ailleurs, bizarrement, l'auteur, ancien sympathisant du FLN algérien, contestataire s'il en fut, semble condamner les efforts faits depuis une vingtaine d'années pour «démocratiser» l'enseignement, atténuer la sélection, éviter qu'elle ne s'opère trop tôt, etc. Toutefois, son texte mérite d'être médité: et si, influencés par la France (et par l'Amérique) comme nous l'avons été si souvent dans le passé, notre système — le système actuel — ne tendait plus tellement à instruire qu'à préserver les droits d'une «minorité privilégiée»?

Or, la situation de la Suisse n'est pas celle de la France. La situation de la Suisse est la suivante: quand j'étais petit, nous étions quatre millions de Suisses, et on m'a expliqué que c'était grave, parce que la Suisse ne pouvait guère nourrir que trois millions d'habitants; aujourd'hui que nous sommes six millions (?), on peut, sans risque d'erreur, penser que la situation s'est aggravée — par conséquent, que nous avons un besoin *vital* d'avoir le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes hautement qualifiés et qui donc aient suivi au moins l'école secondaire — et que par conséquent encore, un système qui sélectionnerait trop et trop vite *est mauvais* et doit être *rejeté*.

**J. C.**

MOTS DE PASSE

### Ronald Duck

A force de prendre un canard sauvage pour le messager de Dieu on l'a réélu.

**Hélène Bezençon**

## Faire échec aux congés-ventes

*La pratique du congé-vente se généralise, «grosso modo», pour deux (mauvaises) raisons. D'abord parce que la pénurie de logements permet à des propriétaires d'immeubles vétustes, partiellement ou totalement amortis, de les vendre à des prix très proches du neuf... Ensuite, parce que les banques, les sociétés d'assurances regorgent de capitaux qui ne demandent qu'à être placés dans des secteurs sûrs — certains économistes redoutent d'ailleurs, dans cette perspective, l'arrivée des fonds du deuxième pilier qui pourraient bien faire encore monter les enchères par une augmentation de la demande.*

*Au-delà de l'appauvrissement général provoqué par cette confiscation de plus-value induite — vive le libéralisme économique! — il y a les difficultés, les drames de l'expulsion, de l'arrachement à un environnement familial, de*

*la quête d'un autre logement dans un climat de pénurie.*

*Le congé-vente, un mécanisme bien huilé, avec ses zones d'ombres et de profits à la limite du droit, comme le montrait tout récemment un remarquable numéro de l'émission de la TV suisse romande «A bon entendeur».*

*La parade à l'intérieur du système est délicate. Il vaut la peine d'examiner les tenants et aboutissants du projet Locacasa, présenté il y a peu à la presse, déjà au stade des premiers bilans, puisque ses promoteurs prétendent s'attaquer en toute priorité au manque de loyers modérés dans les villes et dans les communes suburbaines: rien de révolutionnaire dans cette idée qui repose sur le droit actuel, mais «une tentative d'harmonisation, en un projet concret, de divers éléments du régime juridique relatif au bail à loyer et à la propriété immobilière» (E. Kopp). Des détails.*

Le mécanisme Locacasa, imaginé par l'architecte bernois F. Beyeler et mis au point par un groupe de travail de l'Association suisse pour l'aménagement national? Quelques principes simples: les fondations Locacasa encouragent la propriété locative et ont pour objectif l'achat d'immeubles, avec la participation des locataires qui engageront leurs fonds propres à raison de 10% au minimum (et 50% au maximum) de la valeur de leur appartement — notons que ce prêt des locataires porte intérêt à un taux équivalent à celui d'une hypothèque de deuxième rang et que le revenu de ces intérêts diminue d'autant le loyer fixé.

Les bénéficiaires acquis aux locataires-proprétaires? Une protection évidente contre la dénonciation de leur bail, une stabilité contrôlée des loyers et, après

six ans au moins, en cas de départ, une participation à la plus-value de l'immeuble. En outre, les locataires jouiront d'une liberté plus grande que celle inscrite dans les contrats de bails actuels, puisqu'ils pourront par exemple prendre en main la gérance de l'immeuble, participer à la modification du règlement de maison et, bien sûr, procéder à des transformations dans leur appartement.

En un premier temps, les avantages financiers ne seront pas évidents: même si elle s'engage dans ses statuts à fixer les loyers sur la base du prix de revient de l'immeuble concerné (à l'exclusion évidemment de toute opération spéculative), la fondation Locacasa demeure, dans sa politique d'achat, tributaire des conditions du marché. A plus long terme, les conditions de participation consenties

aux locataires-proprétaires ne peuvent qu'être avantageuses, dans la mesure bien sûr, où leur immeuble aura été bien géré et conservé...

Résumons-nous! Au total, le système Locacasa, qui ne fait manifestement pas concurrence aux coopératives, semble avoir au moins trois buts principaux:

— Ne pas décourager les propriétaires décidés à

Le contrat de bail et de prêt passé entre le locataire et chaque fondation régionale Locacasa sera basé sur un modèle national comportant notamment les points suivants:

- l'objet du bail;
- les *coûts d'investissement* de l'appartement et partant le *prêt* du locataire équivalent à 10% de ce montant qui doit être versé à la fondation Locacasa;
- les modalités des prêts supplémentaires, ainsi que de la participation des locataires à la plus-value de l'objet du bail;
- la dénonciation du prêt; celle-ci ne peut intervenir aussi longtemps que le contrat de bail reste valable;
- le *loyer* conforme à un calcul transparent et les modalités d'adaptation aux variations des taux hypothécaires ou des autres coûts;
- le calcul des *frais accessoires* et la définition de cette notion;
- la *protection contre les dénonciations du bail* et les raisons qui peuvent conduire à une telle dénonciation, comme par exemple: l'inexécution des engagements financiers, le comportement intolérable d'un locataire, la défaillance dans l'entretien du logement;
- le *droit du locataire d'aménager son appartement* ou d'y apporter des modifications;
- la possibilité pour les locataires d'établir en commun un *règlement de l'immeuble*.

vendre, honnêtes mais découragés dès lors qu'en période de pénurie, tout renoncement à leur part de «bénéfice» risque d'être empochée par un intermédiaire. Là, les garanties inhérentes au régime de la fondation tel qu'il est préconisé par Locacasa paraissent suffisantes: ce sont les usagers qui profiteront des bonnes conditions de vente!

— Mettre en place une «solution» qui ne nécessite

pas de modifications législatives — c'est important en ces périodes de repli sur les privilèges acquis — souple, décentralisée (création de fondations régionales), faisant appel à des investissements privés (moins d'Etat...), mais pouvant être combinée avec l'aide au logement — à cet égard, il est important de savoir qu'en cas d'achat d'un immeuble, et si les locataires n'étaient pas en mesure de s'acquitter des 10% de la valeur de l'appartement, la fondation prévoit de s'adresser soit à la Confédération, soit au canton ou à la commune pour obtenir un prêt ou une caution pour un emprunt.

— Assurer une stabilité des loyers, hors les variations du taux hypothécaire: un élément essentiel au moment où la droite conservatrice, toute-puissante dans les milieux immobiliers, remet systématiquement en question l'indexation des salaires.

Des critiques? Outre l'objection fondamentale, irréductible, que la formule ne crée pas de logements supplémentaires, il y en a eu de toutes sortes, dont la plupart, il faut le dire, ne tiennent pas la route face aux premiers bilans de l'expérience bernoise (voir ci-contre). Mais tout de même, on a

souvent demandé aux promoteurs de Locacasa s'il ne serait pas plus efficace pour les locataires en cause de devenir carrément propriétaires. Leur réponse: «Les immeubles locatifs ne sont pas faits pour être débités en propriétés par étages; il y a intérêt pour les usagers, que la responsabilité de la gestion reste entre les mains du petit groupe réunissant financiers et techniciens de la construction; dans les conditions fixées statutairement, le contrôle de la gestion peut être assuré à trois niveaux par le représentant des locataires, la fondation elle-même étant contrôlée par l'association organisme faitier (suisse) et par l'organisme cantonal chargé de la surveillance des fondations d'intérêt public.»

Moralité? Le canton de Berne s'est lancé, une fois de plus disposé à prendre des risques (contrôlés) et pour ses premiers pas, l'appui du secteur privé, bancaire en particulier, ne lui a pas manqué. Antidote bienvenu à l'explosion d'un secteur économique et financier où les profits ne semblent pas connaître de limites «naturelles». La voie est tracée pour d'autres engagements cantonaux. A suivre.

*francs au départ: la commune de Berne, la SBS, la Caisse d'épargne et de prêt, la Caisse industrielle de Berne, la Caisse hypothécaire du canton de Berne, la Banque Centrale Coopérative, la BPS et la Banque cantonale bernoise. Excusez du peu... Comme prévu, un article deuxième qui se retrouvera, moyennant bien entendu des adaptations géographiques, dans tous les statuts de toutes les fondations du même genre: «Poursuivant un but d'utilité publique, la fondation a pour objectif d'encourager l'accession à la propriété locative des personnes physiques, domiciliées dans l'agglomération de Berne et dans le canton de Berne et aussi longtemps qu'elles en font un usage propre...»*

*Au bout de cinq mois, un premier immeuble fonctionnait à Berne même, selon le système Locacasa.*

*Principale difficulté surmontée: le scepticisme des locataires, forts de leurs mauvaises expériences passées, face aux solutions durables des problèmes posés par l'entretien de leur immeuble... Cette méfiance est du reste à l'origine des difficultés rencontrées pour gagner l'accord des locataires dans un autre immeuble acheté à Steffisburg.*

*Ailleurs, à noter un remarquable changement de climat entre vendeurs et acheteur. Soit un immeuble à vendre et à l'origine de la décision de vendre, le poids des travaux d'entretien en souffrance depuis des années — certains locataires étaient là, malgré tout, depuis quelque quarante ans! D'un côté, les propriétaires (une hoirie), parfaitement conscients de pouvoir obtenir sur le marché «libre» un prix de vente beaucoup plus élevé que l'offre de Locacasa. De l'autre côté, la Fondation Locacasa disposée, conformément à son but, à reprendre les baux à son compte et à garantir aux locataires un loyer correspondant au prix d'achat de l'immeuble. Face à face inhabituel dans le milieu immobilier: les cartes étant sur la table, les vendeurs avaient en quelque sorte la possibilité de déterminer eux-mêmes le niveau futur des loyers de leurs anciens locataires, ceux-ci dépendant du prix de vente! Finalement, une issue significative, court-circuitant les schémas volontiers propagés sur la spéculation immobilière: entente sur un prix de vente «raisonnable» qui entraîne aujourd'hui des loyers modiques.*

*Locacasa Berne n'en restera pas là: la fondation est à la recherche de nouveaux immeubles à acheter. Le plus délicat est qu'elle dépend principalement de la masse des locataires pour poursuivre son entreprise et qu'il y a là, dans le climat actuel des rapports de forces, un écueil psychologique à doubler: «Les locataires sont généralement les premiers informés lorsqu'un immeuble va être mis en vente, mais ce sont ces mêmes locataires qui doivent manifester assez tôt leur intérêt d'acheteurs potentiels de leur logement.»*

## SUR LE TERRAIN

### Berne au front

*Avant d'être concrètement expérimenté sur le terrain, le projet Locacasa n'avait pour lui que les bonnes intentions affichées par ses défenseurs. Aujourd'hui, un canton est monté au feu, celui de Berne: constitution d'une fondation et achats de quatre immeubles représentant une quarantaine d'appartements, principalement dans la Ville fédérale. Une goutte d'eau peut-être dans le marché du logement, mais une expérience qui n'a pas rebuté les instances les plus officielles et les têtes de liste dans le secteur privé. Qu'on en juge plutôt! Huit membres «fondateurs», pour un total de 120 000*

## Zorro n'est pas arrivé

*tenir artificiellement en vie des secteurs industriels dépassés. Mais quand il s'agit de l'armée, on devient sourd et aveugle.*

*Pour son analyse, Hayek a empoché 60 000 francs. Une somme ridicule en regard de la dépense envisagée. Mais que les parlementaires qui ont commandé ce rapport auraient pu économiser — eux si soucieux de raboter tous azimuts — avec une once de courage et d'imagination. Consolation pour les abonnés de DP: pour 55 francs par an — et 60 francs à l'avenir — et bien avant «Blick», ils étaient au parfum.*

2 DÉCEMBRE

## Radio-TV: le calme avant la tempête

C'est manifestement le parent pauvre du «paquet» du 2 décembre prochain: la vedette est d'ores et déjà acquise à l'initiative «pour une protection efficace de la maternité», «l'aide aux victimes d'actes de violence criminels» ne suscitant que de maigres controverses. Le nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision, lui, passe pratiquement inaperçu dans une maigre approbation (officielle) générale. Les ténors de la politique fédérale réserveraient-ils leurs effets de manche pour le sprint final? Le thème ne ferait-il plus recette devant l'opinion? Le compromis, longuement mitonné, finalement soumis à l'approbation du corps électoral, est-il suffisamment indolore, inodore et incolore pour décourager jusqu'aux derniers polémistes? Les éventuels opposants ne trouvent-ils pas de haut-parleurs pour se faire entendre? Curieuse situation en tout cas, pour qui

a suivi les débats souvent passionnés que provoquent, tant en 1957 qu'en 1976, les deux premières moutures d'article constitutionnel, finalement refusées par le souverain.

Il est vrai que pas mal de «bonnes raisons» se combinent pour culminer dans cette apathie à l'endroit du support constitutionnel des interventions de la Confédération en matière de médias. Mais la plus déterminante est la plus facile à cerner: cette discussion sur la Constitution est un replâtrage tardif, un combat (!) du législateur à retardement, dont les juristes attendent peut-être beaucoup, mais qui ne peut que provoquer l'indifférence du public et des détenteurs d'intérêts dans le domaine.

Car les pressions économiques et financières ont été assez nettes, ces dernières années, pour imposer, avant même la mise à jour de la Constitution fédérale, toutes sortes d'innovations, ouvrant la porte à des sources de profits supplémentaires, radios locales (peu juteuses, mais qui permettent de prendre date avant l'ouverture du petit écran), télévision à péage, Télétext, Vidéotex, satellite de télécommunication même (là, la lenteur helvétique, mélange d'indécision et de prudence, fait encore la loi, pour un temps). Et il faudrait être bien naïf pour imaginer que, passé le temps des expérimentations, le Conseil fédéral, du haut de sa nouvelle autorité dans le secteur, puisse faire machine arrière. Les pions sont placés: il ne reste plus qu'à laisser faire le temps et la concurrence internationale pour engranger les bénéfices des positions de force acquises dans le flou constitutionnel.

### DEUX AIRS DISCORDANTS

Tout de même, dira-t-on, les grandes échéances «médiatiques» ne sont pas encore vraiment passées et le Conseil fédéral pourrait avoir des arguments à faire valoir dans le développement foisonnant des médias, avec d'autant plus de vigueur que le peuple lui aura fait confiance.

Certes, après le gouvernement par ordonnances, de rigueur jusqu'ici, il s'agira en effet de «mettre en

musique» les nouvelles compétences constitutionnelles.

Que peut-on attendre de cette prochaine phase? Les attermolements parlementaires ne laissent rien présager d'heureux, ni de délibérément constructif. En gros, la partie se jouera sur deux airs principaux, garantis discordants: les grandes orgues financières entonneront l'hymne bien connu de la liberté du commerce et de l'industrie, concentrations commerciales à la clef; et quelques pipeaux joueront le cantique du service public, avec les canons du droit à l'information (pour le plus grand bénéfice des usagers, mais aussi des journalistes, sur la même longueur d'onde face à l'industrie du taux d'écoute). Inutile de préciser que le refrain du «moins d'Etat» sera distillé dans le ton du commerce et de l'industrie.

Bref, un «oui» le 2 décembre ne sera nullement une garantie d'harmonie dans le concert des intérêts en présence, juste une étape dans une lutte sans merci, pour ne pas dire une mesure pour rien. Pessimisme outrancier? Lisez plutôt ces lignes extraites du bouquin de Dominique Diserens et Blaise Rostan que nous présentons dans le dernier numéro de DP («Cinéma, radio et télévision», aux Presses polytechniques romandes): «On relèvera que l'industrie de la communication, qui connaît une explosion extraordinaire, notamment aux Etats-Unis, n'hésite parfois pas à sacrifier cette diversité sur l'autel de la rentabilité. Ainsi l'une des grandes compagnies américaines, CBS, a fermé en septembre 1982 son service culturel transmis par câble, lancé le 12 octobre 1981, avec un potentiel de téléspectateurs de 5 millions d'abonnés. Il aura fallu moins d'un an à ce géant pour tester, évaluer et renoncer à des programmes culturels de haut niveau, sous prétexte de non-rentabilité. Ironiquement, mais lucidement, une étude analyse cette expérience sous le titre «Erst Shakespeare, dann MacDonald». Un exemple venu d'ailleurs qui montre bien pourquoi les «non» ne se mobilisent pas pour le 2 décembre: une Constitution digne de ce nom ne saurait brimer la libre entreprise.

## Après les médecins, les administrateurs

*Après plusieurs scandales de l'internement psychiatrique, qui ont culminé avec le décès subit de Alain U. en 1980, de commission d'enquête en groupe de travail et au travers des trois conseillers d'Etat qui se sont succédé durant cette période à la tête du Département genevois de la prévoyance sociale et de la santé publique, une restructuration des Institutions universitaires de psychiatrie est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1982 (voir DP 565, 605 et 626, entre autres).*

*Objectifs de la réforme: casser le cloisonnement entre l'hospitalier et l'extra-hospitalier en introduisant, au sein de secteurs géographiques, la continuité du personnel et des soins; diminuer les hospitalisations. La direction est passée du très contesté professeur Tissot à un directeur général d'origine administrative, M. Villat.*

*Deux ans plus tard, l'organe «politique» à la tête des Institutions (la commission administrative, présidée par le conseiller d'Etat en charge et composée, outre de membres du personnel, de représentants des partis) décide de procéder à une «évaluation» de la réforme. Saine décision, dont les fruits, tombés au mois d'octobre, sont toutefois un peu décevants. Il vaut la peine d'y revenir: à cause de la place de première importance tenue par Genève dans le développement des institutions psychiatriques en Suisse et plus particulièrement en Suisse romande; à cause aussi du retentissement des événements à l'origine de la réforme en cours. Une actualité qui passe largement les limites géographiques du canton du bout du lac Léman.*

En fait d'évaluation, c'est plutôt d'auto-évaluation qu'il faudrait parler, la majorité des membres du groupe genevois d'évaluation étant employés des Institutions (et les autres n'y étant pas dénués de responsabilités, puisque membres de la commission administrative). Quand on lit dans le rapport, à propos d'une audition: «Relevons avec satisfaction que le chef de service de la déficience mentale est maintenant responsable aussi bien des unités hospitalières qu'extra-hospitalières», on ne sait plus très bien qui parle (le chef de service étant membre du groupe d'évaluation!).

Autre défaut du rapport: ce n'est pas une évaluation de la restructuration de 1982 mais un simple examen des modalités de son fonctionnement. Le groupe d'évaluation étudie l'opérationnalité des mesures prises, non leur bien-fondé. On ne saura donc pas, par exemple, si la diminution recherchée des hospitalisations a été excessive ou si elle peut encore être poursuivie. Les affirmations des uns et des autres sont reprises telles quelles; l'«érosion des psychoses chroniques» est-elle vraie aussi dans la Cité, ou seulement dans les Institutions?

La restructuration a eu des effets positifs indéniables. La «sectorisation» (continuité entre l'intra- et l'extra-hospitalier) a permis de donner à chaque patient un infirmier de référence auquel il peut s'adresser dans toutes les situations. Les infirmiers n'ont plus une activité cloisonnée.

### DES ROYAUMES AUX BÉNÉVOLES

Il reste pourtant trois problèmes en tout cas que le rapport sous-évalue.

La restructuration a entraîné, à côté de la sectorisation des services généraux, la mise en place centralisée de services spécialisés, à disposition des secteurs. Cette conception, rationnelle, est menacée par la transformation des secteurs en «royaumes» autosuffisants, le professeur Garrone déclarant par exemple ouvertement qu'il met en place dans son secteur de quoi se passer d'un appui psycho-pharmacologique. Certains tendent d'autre part à ignorer complètement le service de psychia-

trie biologique du professeur Tissot. Hier modèle unique, il est aujourd'hui confiné en quarantaine malgré sa réputation internationale. Or si la psychiatrie biologique ne saurait être une voie unique, elle est une voie d'avenir que Genève aurait tort de négliger.

Vider les hôpitaux psychiatriques, c'est très bien, mais encore faut-il que les fous soient acceptés dans la société, et on imagine les difficultés de l'entreprise. La volonté de diminuer l'hospitalisation, dans la sectorisation, implique une véritable mutation du secteur extra-hospitalier, qui n'a pas encore commencé. Un secteur social autonome, non médicalisé, pouvant faire appel au bénévolat, au secteur privé, est indispensable pour toutes les questions liées au travail, au logement, à la vie sociale, qui sont aussi importantes que les problèmes médicaux. Sinon, on laisse tourner d'institution en institution, sans réponse satisfaisante à leurs difficultés, ceux que l'on n'hospitalise pas. Ou on en vient, comme le fait le rapport, à proposer l'accueil d'urgences psychiatriques à l'Hôpital cantonal.

La restructuration n'a fait que substituer une suprématie administrative à la suprématie d'une tendance médicale, à défaut d'avoir su concilier les approches médicales. Les patients sont passés de l'état d'objets à celui de statistiques. Il est symptomatique que les conclusions tirées du rapport par la commission administrative soient le plus souvent de nature administrative et organisationnelle («renforcer la liaison administrative...», «étudier la création d'un service de transport»). Il n'y a plus de réflexion globale sur la psychiatrie à Genève, que seule une tension entre les besoins des malades, les réponses médicales, les réponses sociales et les réponses administratives est à même de rendre dynamique.

Le ronron du rapport d'évaluation ne doit pas faire illusion. Faute d'être maîtrisées, ces faiblesses risquent de conduire à une situation insupportable. Ce serait alors l'échec de la réforme et un retour à la réponse purement biologique aux problèmes psychiatriques, moins coûteuse et si rassurante.

SOCIALISTES

## Nouveau départ

Depuis le congrès tout à fait extraordinaire mis sur pied en février 1984, le Parti socialiste suisse (PSS) flottait entre l'oubli un peu forcé de la majorité de ses membres et dirigeants et la rancune tenace des «mauvais vainqueurs» du débat sur la participation au Conseil fédéral. Voilà neuf mois que le PSS n'en finissait plus de sursauter à l'éclatement de toutes sortes de «bombes», déposées le plus souvent par les socialistes eux-mêmes. Et l'affaire du demi-million de solde débiteur auprès de la Confédération qui a fait la «une» des journaux en septembre, n'avait pas manqué d'envenimer encore les choses.

Bref, ce grand parti, aussi peu arrogant et sûr de lui fût-il, devait se retrouver et se ressaisir. C'était l'objet du congrès tenu le week-end dernier à Saint-Gall. Mission de rassemblement et de consolidation remplie. Passons sur le plébiscite d'Helmut Hubacher, désormais investi d'une nouvelle légitimité à usage interne — sinon vis-à-vis des autres «vedettes» de la politique suisse, souvent moins habiles à défrayer la chronique. Passons aussi sur la division-spectacle au chapitre des chars Leopard, qui a pourtant clarifié les fronts en vue de très prochaines échéances parlementaires.

Demeure tout le corps de ce congrès de Saint-Gall, dont la presse a donné un écho feutré, à peine allusif.

La définition, sous forme de dix thèses élaborées par le comité central, d'une politique concrète en matière de protection de l'environnement et de transports. Habile et intelligente manière de résorber les très sérieuses velléités de lancer une initiative populaire sur ce thème, comme souhaité l'an

dernier par le congrès «électoral» de septembre. Et aussi, en contrepoint, la réaffirmation incontestée des priorités socialistes en matière d'assurances sociales: protection de la maternité et assurance-maladie.

Le début d'un processus qui promet de se dérouler sur plusieurs congrès ordinaires: la révision des statuts. La question de l'organisation des femmes au sein du PSS a été réglée: décisions attendues dans l'ensemble, puisque les propositions allaient dans le sens d'une ouverture aux diverses formes de participation des femmes au sein des sections «mixtes», dans les groupes féminins ou, comme à Berne, par la création de sections-femmes. Avec un zeste de bureaucratie ajouté par les féministes qui s'opposent aux «structures parallèles», afin de gêner le fonctionnement de ces dernières... qui en ont vu d'autres.

Autre affaire d'importance: la reconnaissance statutaire de nouvelles formes d'associations internes au PSS, basées sur une préoccupation «spécialisée» des militants ou sympathisants. L'avenir dira

---

### EN BREF

A la fin d'octobre, les électeurs de Spiez, au bord du lac de Thoune, ont élu leurs magistrats communaux. Pour la «Municipalité» de 9 membres, élus à la proportionnelle, les deux femmes déjà en fonction ont reçu le renfort de deux nouvelles élues. Au total cela fait ainsi quatre femmes sur neuf dans cet Exécutif, chacune élue sur une liste différente, si bien que les quatre partis locaux ont une représentante. C'est probablement un des rares cas, en Suisse, où les femmes sont si proches de la majorité.

\* \* \*

Il faudrait s'entendre! On connaît le combat mené par certains partis contre l'imposition de la valeur locative des locaux habités par leur propriétaire.

si ces communautés d'action s'en tiendront là, ou évolueront dans le sens de groupes idéologiques, à la limite dans le sens des courants à la française. A noter que les groupements socialistes d'entreprises et de «branches» ne verront pas le jour, par égard, bien sûr, pour les syndicats de salariés — on en restera donc au groupe de fonctionnaires fédéraux socialistes, seule organisation corporatiste au sein du PSS (un symbole?).

Quant aux questions relatives au groupe socialiste à l'Assemblée fédérale et au mode de désignation des candidats à l'Exécutif, elles sont — provisoirement sans doute — réglées par un armistice à peine négocié. Affaire à suivre, malheureusement. Mais dans l'ambiance des retrouvailles, cette manière de différer un problème non résolu (et peut-être insoluble) n'a choqué personne. A Saint-Gall, les délégués étaient venus d'abord pour se retrouver, non pour écouter les diviseurs et autres empêcheurs de parler en rond.

Et puis il y eut Gorz, un grand moment. Nous y reviendrons.

---

On peut légitimement se demander quelle est la valeur de l'argumentation diffusée à l'appui de cette lutte qui fait boule de neige dans la Suisse entière, dès lors que sont prises au sérieux les déclarations récentes d'un promoteur, peu suspect de vouloir voler au secours des partisans de ladite imposition, enregistrées par la «Handelszeitung» (18.10.). Où il est démontré qu'une maison familiale permet de réaliser de substantielles économies d'impôts. Plus précisément, dans l'exemple décorqué: environ 342 francs par mois.

\* \* \*

Les politiciens ne sont pas seuls à construire l'Europe. C'est ainsi qu'il existe une Fédération européenne des amicales nationales des chefs de gare (FEANCG). La section suisse a son siège à Muttenz.